



1204446801

DATE DEPOT : 2012-05-10

NUMERO DE DEPOT : 2012R044394

N° GESTION : 2011B26260

N° SIREN : 538732165

DENOMINATION : INGIMA PARIS

ADRESSE : 59 rue des Petits Champs 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2012/03/28

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

INGIMA Paris

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 100.000 €

SIEGE SOCIAL : 59 RUE DES PETITS CHAMPS - 75001 PARIS

R.C.S : PARIS B 538 732 165

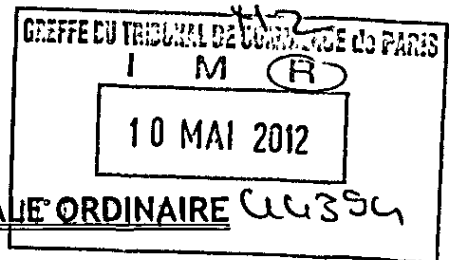
SIRET : 538 732 165 000 13

APE : 7112 B

03 26 20 0

COPIE CONFORME

PG 78-3-12



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28/03/2012

L'an deux mil douze et le vingt huit mars à dix-neuf heures, les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée portant la dénomination "INGIMA Paris" au capital de 100.000 € divisé en 100.000 actions nominatives de 1 € chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation faite par la Présidence suivant lettres adressées à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Johan GUEDJ. Monsieur Christian GUENERAT-TUFAL, représentant la société INGIMA PARTICIPATIONS SA, est appelé comme scrutateur. Madame Vanessa GOURAND-BENAYOUN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant adressé, dans le délai prescrit, des formulaires de vote par correspondance, possèdent plus des trois quarts des actions composant le capital social.

Monsieur Jacques PARENT, représentant la Société de Commissariat aux Comptes ACCOMPLYS SARL, Commissaire aux comptes de la société, convoqué suivant les formes légales, est absent et excusé.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement. Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les lettres de convocation
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

- 1- Nomination de deux directeurs généraux délégués
- 2- Questions diverses
- 3- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales correspondantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- Monsieur Christian GUENERAT-TUFAL demeurant rue Blanche 31 à BRUXELLES (1060) en BELGIQUE.
- Monsieur Jean-Christophe CONTICELLO demeurant rue de l'Equateur 48 à UCCLE (1180) en BELGIQUE.

En qualité de Directeurs Généraux délégués, pour une durée d'un an, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes du premier exercice clos le 31 décembre 2012.

Messieurs Christian GUENERAT-TUFAL et Jean-Christophe CONTICELLO présents à la réunion, après avoir rappelé à l'assemblée qu'ils n'étaient frappés d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice, acceptent ces fonctions et remercient l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien leur témoigner.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie de la présente délibération pour effectuer les formalités légales correspondantes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

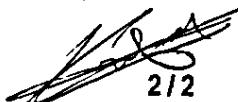
Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

Est annexée aux présentes, après avoir été certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, la feuille de présence signée par chacun des actionnaires ayant assisté à la réunion. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture faite.

LE PRESIDENT



LE SCRUTATEUR


2/2

LE SECRETAIRE


VF